



VALORISATION DE TERRE

A2C propose une prestation de valorisation de terre issue de vos chantiers, avec ou sans transport, en simple ou double fret.

CRITÈRES D'ACCEPTATION

- ➔ Terres et pierres naturelles inertes selon code déchet 17-05-04 (matériaux non manufacturés)
- ➔ Analyse préalable obligatoire (annexe 2 arrêté du 12/12/2014)
- ➔ Traçabilité obligatoire depuis le chantier d'origine
- ➔ Enregistrement de l'intégralité des livraisons sur le Registre National des Déchets, Terres Excavées et Sédiments (RNDTS)

AVANTAGES

- ➔ Optimisation des frets retours de livraisons de granulats
- ➔ Dispositifs de lavage des bennes sur chaque site
- ➔ Proximité du marché francilien

NORMES ET CERTIFICATIONS

UNICEM entreprises engagées
Niveau maturité



SITES AUTORISÉS

- ➔ Site de Pécy (77)
- ➔ Site de Frécul (10)

TRANSPORT ET RÉCEPTION

VRAC

- ➔ Prestation avec transport (enlèvement au départ de chantiers)
- ➔ Prestation sans transport (matériaux livrés sur [nos sites](#) par les clients professionnels)

Informations et commandes 01 60 58 54 90

WWW.A2C-MATERIAUX.COM